

Cahier n°5

Mars 2015

L'Atelier des espaces publics
de Lille Métropole
Session 2014-2015

Le verdissement des pieds de façades

Préconisations pour favoriser
le développement du végétal le long
des bâtiments dans la métropole lilloise



Participants à l'Atelier des espaces publics du 25 novembre 2014 :

Pauline BEHR (ADULM) / Cécile DURAQUET (MEL) / Eric GAGNAIRE (ADULM) / Mia HALLINGER (Ville de Roubaix) /
Stéphanie HALGRAIN (Ville de Tourcoing) / Julien HENIQUE (MEL) / Sophie KOCH (ADULM) / Jean-Michel MAILLET (MEL) /
Vanessa MIODOWSKI (MEL) / Caroline NAPHEGYI (LILLE DESIGN) / Emilie SAUVAGE (MEL) / David WAUTHY (SPL EURALILLE) /

Directeur de publication : **Oriol CLOS**

Responsable de publication : **Sophie KOCH (ADULM)**

Comité de rédaction : **Frédérique DELFANNE (ADULM), Cécile DURAQUET (MEL), Eric GAGNAIRE (ADULM),
Sophie KOCH (ADULM)**

Photographies : **ADULM et MEL**

Schémas : **ADULM et MEL**

Maquette : **Jean-François BREITENBACH (ADULM)**

Impression : **AD Concept**

Le verdissement des pieds de façades

Préconisations pour favoriser le développement du végétal le long des bâtiments dans la métropole lilloise

De nombreuses communes françaises, dont certaines situées dans le territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL), sont engagées au côté de leurs habitants pour accroître la présence du végétal au cœur des villes.

L'espace urbain de la métropole lilloise est marqué par de grands secteurs résidentiels centraux composés de maisons de villes alignées le long des rues où le minéral prédomine. Les voiries n'ont pas toujours le dimensionnement nécessaire pour accueillir des plantations d'envergure. Inciter et permettre aux riverains de végétaliser les pieds de façades de leurs habitations apparaît comme une solution alternative et intelligente au verdissement de l'espace public, surtout lorsque celui-ci est fortement contraint. Elle permet non seulement de répondre aux enjeux écologiques et de biodiversité, mais aussi à l'ambition d'amélioration du cadre de vie en impliquant activement et financièrement les habitants.

La MEL a récemment élaboré une boîte à outils afin d'accompagner les communes et les habitants volontaires au verdissement des façades. L'Atelier des espaces publics a complété ce travail en formulant des préconisations et en identifiant un potentiel de 24 000 maisons de ville et un linéaire de 370 km de trottoirs répondant aux critères pour accueillir de la végétalisation le long des façades.

01. Les enjeux du verdissement des pieds de façades	p.2
Une réponse au besoin de nature en ville et à l'amélioration du cadre de vie	p.2
Exemples de politiques menées par des villes au niveau local...	p.3
... Et au niveau national	p.4
De la « Nature en ville » aux pieds de façades végétalisés dans la métropole lilloise	p.5
02. Élaboration d'une boîte à outils métropolitaine	p.6
Proposition d'une procédure administrative à suivre	p.6
Préconisations techniques	p;7
03. Dynamiser le potentiel de façades à végétaliser	p.10
Un potentiel de développement important : 24 000 maisons de villes identifiées	p.10
Un budget modeste à mobiliser pour une amélioration du cadre de vie	p.12
La végétalisation des façades des bâtiments publics	p.12
Des pieds de façades végétalisés au « frontage »	p.12
Préconisations de l'atelier	p.14

01.

LES ENJEUX DU VERDISSEMENT DES PIEDS DE FAÇADES

Soucieuses de leur patrimoine vert, de nombreuses villes, tant au niveau national que de la Métropole lilloise, se sont fixées pour ambition de favoriser la biodiversité et d'améliorer la qualité du cadre de vie, en accroissant de façon significative le nombre de végétaux dans l'espace urbain. Ce dernier, dans les secteurs centraux, est souvent très contraint et ne dispose pas toujours de l'espace suffisant pour accueillir des plantations d'envergures. Les façades des maisons représentent un potentiel important de développement du végétal dans l'espace public. La participation de l'habitant est primordiale. C'est pourquoi, depuis quelques années, des collectivités ont décidé d'engager des politiques d'incitation et d'accompagnement visant les personnes demandeuses - de plus en plus nombreuses - qui expriment le désir de voir les façades de leur maison se parer de fleurs et d'arbustes.

UNE RÉPONSE AU BESOIN DE NATURE ET À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

La configuration de nombreuses rues, formées sous l'ère industrielle au XIX^e siècle, et la densité urbaine de nombreuses villes de la métropole lilloise, ne permettent pas toujours, faute de place, d'aménager des espaces verts, ou même de planter des arbres. Une des possibilités pour favoriser la nature en ville reste la végétalisation des façades, permettant la plantation de végétaux ou le semis de bandes étroites sur les trottoirs aux pieds des façades. En effet, même fortement minéralisées et en apparence imperméables, les sols urbains représentent des surfaces fertiles pour la flore notamment en contact des façades.

En agissant sur les façades et les murs, la présence du végétal apporte différents avantages aux usagers et à l'espace urbain. Elle est une réponse possible aux enjeux de développement durable et de biodiversité au niveau du quartier et, plus largement, de la ville, ainsi qu'à l'ambition d'amélioration du cadre de vie en ayant pour autre mérite d'impliquer activement l'habitant.

Dans un contexte urbain dense et contraint, le développement des façades et des murs végétalisés rempli de multiples fonctions :

› **Contribuer** à la qualité du cadre de vie par l'embellissement des rues en favorisant des ambiances urbaines moins minérales et plus agréables à vivre ;

- › **Compenser** la dominante minérale induite par le bâti en créant un nouveau type d'espace vert, peu gourmand en surface au sol ;
- › **Accompagner** et favoriser les déplacements doux en offrant à tous des cheminements plus agréables ;
- › **Assurer** le retour de la nature en ville en accueillant des plantes spontanées ou cultivées ;
- › **Favoriser** la biodiversité en milieu urbain, en offrant un habitat naturel favorable à la petite faune ;
- › **Limiter** l'imperméabilité des sols ;
- › **Améliorer** la qualité de l'air en fixant les pollutions et les poussières et en stockant le carbone émis par les gaz d'échappement ;
- › **Réguler** les échanges thermiques ;
- › **Impliquer** l'habitant dans l'embellissement de son cadre de vie.

L'ensemble de ces apports, a incité de nombreuses collectivités, des plus petites au plus grandes, à se lancer dans cette dynamique. Généralement, elles mettent à disposition des habitants des espaces pour planter, le plus souvent le long des habitations, et les accompagne en définissant des règles de réalisation et de gestion simples. Les collectivités menant ce type d'action témoignent globalement d'un succès réel et d'une attente sociale forte.

EXEMPLES DE POLITIQUES MENÉES PAR DES VILLES AU NIVEAU LOCAL...

« Verdissons nos murs » à Lille

Depuis 1996, la Ville de Lille a mis en place l'opération « Verdissons nos murs ». Les habitants formulent leur demande auprès du service municipal concerné qui les évalue. La ville de Lille finance les travaux de création de fosse. Un marché à bons de commande a été passé avec une entreprise qui intervient une fois par an. L'achat et l'entretien des plantes sont à la charge de l'habitant.

Le retour d'expérience est positif. En 20 ans, plus de 1 600 fosses ont été créées sur l'ensemble du territoire lillois. Tous les ans, une petite centaine de fosses sont créées pour un budget annuel de 20 000 €.

Parallèlement, la Ville de Lille, a également engagé une politique de développement des végétaux le long des façades en ciblant un secteur particulier. En 2013, les habitants du quartier Bois Blancs ont été démarchés directement. Cette tentative a permis non seulement d'agir sur la demande, en l'amplifiant, et par extension de créer des continuités vertes le long des façades à l'échelle du quartier.



© MEL

« Les Totems verts » à Roubaix

La Ville de Roubaix et l'association ARI proposent aux habitants de végétaliser leur façade via l'opération « les Totems verts ». Les habitants volontaires formulent leur demande auprès de l'association. Celle-ci évalue l'état de la façade et conseille le demandeur sur le choix de la plante. Elle assure également :

- › la coordination avec les services de la ville et de Lille Métropole concernant la procédure administrative;
- › l'installation du treillage et de la plante.

L'habitant participe au frais d'achat et d'installation à hauteur de 20 €.

Depuis 2010, la ville de Roubaix et l'association répondent positivement à une centaine de demande « totems » par an. Ainsi près de 500 fosses ponctuent les espaces publics roubaisiens.



© ADULM

... ET AU NIVEAU NATIONAL

« Embellissons nos murs » à Rennes

Depuis 1999, la ville de Rennes offre la possibilité de végétaliser certains espaces du domaine public, notamment le long des murs des habitations et les pieds d'arbre. L'habitant formule sa demande auprès de la ville. Les conditions de plantations et d'entretien sont précisées dans un cahier des charges donné à l'habitant. Les travaux pour la fosse de plantation sont pris en charge par la Ville et sont réalisés soit par l'habitant lui-même, soit par l'association partenaire « Etudes et chantiers ». À Rennes, cette initiative a permis de végétaliser progressivement 1,2 km de trottoirs.



© ville de Rennes

« Ma rue en fleurs » à Nantes

Dans le cadre de cette opération, la Ville de Nantes, encourage le fleurissement de l'espace public en distribuant des sachets de graines aux habitants volontaires. Les graines, sélectionnées par le service des espaces verts et environnement, sont ainsi semées dans l'espace public au pied des façades de maisons, d'immeubles, d'équipements publics, au pied des arbres ou le long des trottoirs. Aujourd'hui, l'ensemble des communes de la communauté urbaine s'organise afin de mettre en œuvre cette opération dans leur territoire.



© ville de Nantes

« Végétalisation des rues » à Bordeaux

La végétalisation des pieds de façades s'effectue à la demande des habitants qui sollicitent la ville afin que les services techniques communaux évaluent la faisabilité. C'est la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), propriétaires des trottoirs, qui accorde à la commune une autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit. Une fois le projet validé, la Ville intervient pour creuser une fosse de plantation (15 cm de diamètre et 20 cm de profondeur). Si les habitants le souhaitent, les premières plantes peuvent être fournies par la Ville.



© ville de Bordeaux

DE LA « NATURE EN VILLE » AUX PIEDS DE FAÇADES VÉGÉTALISÉS DANS LA MÉTROPOLE LILLOISE

Bien que de compétence municipale, la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'engage aujourd'hui pour favoriser la multiplication des plantations le long des façades en proposant notamment son expertise pour accompagner les communes et les habitants volontaires.

Dans le cadre des contrats de co-développement, **la MEL a en effet été sollicitée par une dizaine de communes de la métropole lilloise qui ont exprimé le souhait qu'une action de mutualisation sur « la nature en ville » soit engagée.** En 2014, une démarche « Développer la Nature en ville sur le territoire métropolitain » a ainsi été validée en comité exécutif.

Le développement des pieds de façades végétalisés constitue une déclinaison opérationnelle de cet engagement. L'enjeu est de mutualiser et de formaliser une démarche et de mettre en place des outils. La MEL s'est appuyée et inspirée des expériences menées localement (Lille et Roubaix), mais aussi au niveau nationale (Rennes, Nantes et Bordeaux). Ces différentes initiatives ont été autant d'exemples positifs qui ont permis à la Métropole lilloise d'élaborer un document synthétisant les règles à respecter et la démarche à suivre à destination des techniciens des communes et des habitants volontaires.



© ADULM



© ADULM

02.

ÉLABORATION D'UNE BOITE À OUTILS MÉTROPOLITAINE

Dans l'objectif de favoriser le développement des pieds de façades végétalisés dans le territoire de la métropole lilloise, la MEL a mis en place une boîte à outil à destination des habitants et à destination des communes. Bien que compétentes sur cette thématique, de nombreuses villes se sentent en effet démunies pour initier cette démarche. La mutualisation et le partage de règles communes permet non seulement d'accompagner les collectivités qui n'ont pas les services techniques et les moyens suffisants pour porter une telle ambition, mais aussi de développer des façons de faire cohérentes et partagées à l'échelle du territoire métropolitain. La MEL a ainsi élaboré des outils administratifs et techniques à destination des habitants et des communes : une description de la procédure à suivre allant de l'instruction de la demande de l'habitant à la création de la fosse en passant par la gestion des plantations ainsi qu'un cahier des charges techniques à respecter (conditions de plantation, choix des essences et de la gestion).

PROPOSITION D'UNE PROCÉDURE ADMINISTRATIVE À SUIVRE

Aujourd'hui, la végétalisation d'une façade est une initiative privée portée par l'habitant. Cependant, l'habitant ne peut pas investir le pied de façade de sa maison sans autorisation. Une démarche¹ précise est à suivre :

- 1- l'habitant formule sa demande par courrier à la mairie de sa ville ;
- 2- instruction de la demande par la ville ;
- 3- en cas d'avis favorable, la ville sollicite la MEL pour obtenir l'autorisation (un Accords techniques préalables) d'intervenir sur le domaine public ;
- 4- la ville accomplit les formalités (Déclaration de travaux / Déclaration d'intention de commencement des travaux) ;
- 5- les travaux et le financement sont sous la maîtrise d'ouvrage ville (sauf dans le cadre de travaux neufs) ;
- 6- la plantation des végétaux et la pose du support par la Ville ou l'habitant ;
- 7- l'habitant se charge de l'entretien ;
- 8- la Ville contrôle si l'habitant respecte le cahier des charges.

Afin de faciliter l'instruction, la MEL a voté en délibération, en février 2015, la mise en place d'une convention cadre qui peut être conclue entre la Mel et toute commune désireuse de porter un dispositif de végétalisation de façades. La signature de ce document simplifie la procédure puisqu'elle permet d'éviter l'obligation de gérer les autorisations d'intervention sur voirie.



¹ Extraits du document d'information à destination des services techniques et des élus des communes élaboré par la MEL

PRÉCONISATIONS TECHNIQUES

Les services techniques de la MEL ont déterminé un certains nombres de conditions de faisabilité à la végétalisation des pieds de façades. L'Atelier les a amendées et validées.

Les conditions de plantation

- › maintenir un **passage libre de 1,40 m au minimum sur le trottoir** (cf. schéma 1), en prenant en compte les règles d'accessibilité Personne à Mobilité Réduite (PMR)². Les personnes habitant dans des logements donnant sur des trottoirs de moins de 1,40 m sont toutefois invitées à effectuer leur demande d'autorisation pour que le service municipal puisse évaluer les demandes. En cas d'absence de trottoir, l'embellissement est également encouragé, dans le même cadre réglementaire ;
- › la **dimension des fosses (cf. schéma 2) doit être adaptée au contexte du lieu de plantation** cependant il est **préconisé qu'elle ne dépasse pas une profondeur de 40 cm**. La bordure sera de préférence maçonnée ou constituée d'éléments modulaires. Côté façade, un système « bloque-racine » doit être installé pour éviter que les racines ne fissurent la maçonnerie de la fondation de la façade. De plus, afin d'éviter toute infiltration dans les logements, les parois de la fosse, côté façade, devront être étanches. Il est important d'assurer une perméabilité à l'eau au fond de la fosse. Enfin, pour permettre la croissance et le développement des végétaux, le volume de terre devra être suffisant ;
- › la **création de fosse est possible en présence de réseaux souterrains**. La ville interviendra directement auprès des exploitants des réseaux (DT / DICT) ;
- › le **coût moyen d'une création de fosse est estimé à 200 € TTC**. Cette somme est prise en charge par la commune.

2- Conformément à l'arrêté du 15 janvier 2007 modifié relatif à l'accessibilité de la voirie

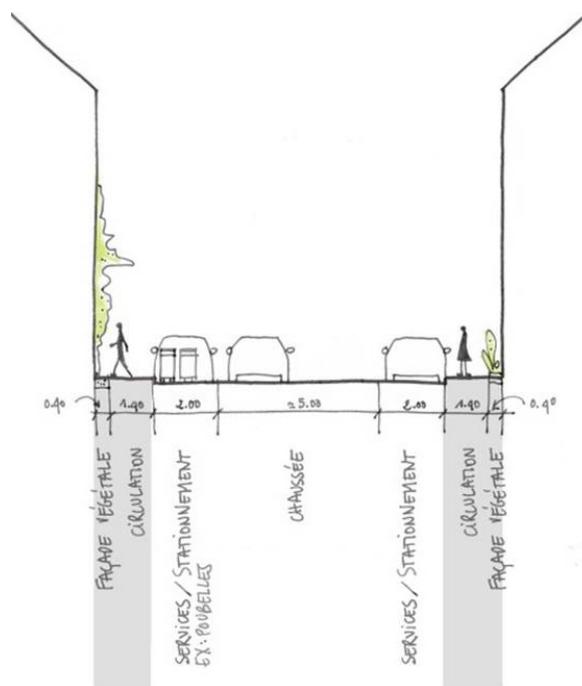


schéma 1

© ADULM

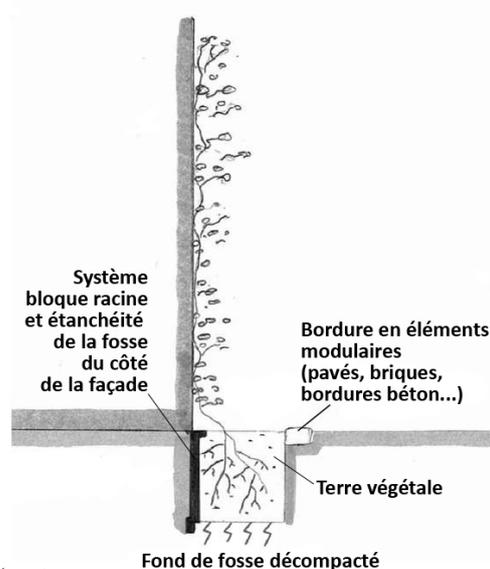


schéma 2

© MEL

Afin d'anticiper la création de fosses, l'Atelier préconise, par ailleurs, que le traitement du pied de façade soit réalisé en matériaux modulaires (pavé autobloquant, briques, pavés...) lors des opérations de rénovation ou d'aménagement de voiries. Développer un tel principe permettrait, non seulement de marquer l'alignement des bâtiments, mais aussi d'éviter les réfections trop lourdes lors des créations de fosses et les impressions de rustines (variations de couleurs et de matériaux) du revêtement du trottoir liées à la multiplication des interventions.

Le choix et l'entretien des végétaux

L'achat du support de plantation et sa pose, ainsi que l'achat et la plantation des végétaux sont généralement à la charge de l'habitant demandeur, quelques principes sont à respecter :

- › les arbres et les grands arbustes ne sont pas adaptés pour végétaliser les pieds de façade car ils nécessitent un volume de terre conséquent et leur emprise est trop importante par rapport à l'espace dédié ;
- › les plantes seront adaptées à l'espace et maintenues dans des proportions raisonnables pour ne pas nuire à la circulation des usagers du domaine public, garantir la fonctionnalité des ouvrages (ouvertures des portes et fenêtres, accès aux trappes et bouches d'aération...) et à la lisibilité des panneaux de signalisation ;
- › les plantations au pied des poteaux du mobilier urbain mais aussi les plantations au pied des arbres ne sont pas permises ;
- › l'usage de désherbant ou pesticide est interdit. La fumure organique (compost ménagé ou terreau) est autorisée ;
- › les plantations doivent être entretenues et taillées de manière à limiter leur emprise sur le domaine public. Les plantes grimpantes demandent une intervention de conduite et de palissage (treillage bois, métallique, câbles et fils d'acier...). Le support doit être robuste et durable.



Pieds de façade en matériaux modulaires

© ADULM



© MEL

Favoriser le développement des jardins de pots le long des façades

L'Atelier propose qu'une réflexion soit menée pour qu'une convention définissant les conditions générales d'occupation du domaine public communautaire de manière précaire soit signée entre la MEL et les communes. Un tel document offrirait, aux habitants, la possibilité de végétaliser le pied des façades sans que la collectivité n'intervienne et en évitant les travaux de création de fosse. Le caractère économe et la réversibilité rendent cette solution particulièrement intéressante pour les collectivités.

Certaines collectivités, à l'instar de Rennes, ont déjà validé et engagé ce principe.



© MEL

Quelle plante choisir?

Le choix du végétal sera réalisé en fonction de : l'exposition du soleil, le taux d'humidité, la nature du sol, l'aspect écologique et paysager et l'état de la façade ou du mur.

Inclue au *Document d'information à destination des habitants demandeurs (MEL)*, une liste de plantes à privilégier intégrant un certain nombre de caractéristiques (exposition nécessaire, les particularités...), a été établie en s'appuyant sur les connaissances du Conservatoire Botanique Nationale de Bailleul.

Les espèces citées sont, par exemple :

- › pour les plantes vivaces : la lavande, les pivoines, les plantes aromatiques (thym, sauge...), les plantes à bulbes (jonquille, tulipe...), etc.
- › pour les plantes grimpantes : le chèvrefeuille, le passiflore, la houblon, la glycine, le pois de senteur, l'hortensia grimpante, la rose trémière, etc.

Les bambous sont à éviter à cause de leur système racinaire traçant et envahissant. Les espèces au potentiel invasif important sont à proscrire, notamment les plantes exotiques envahissantes qui ne sont pas présentes naturellement dans la région (solidage du Canada, renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya...).

03.

IDENTIFICATION DU POTENTIEL DE FAÇADES À VÉGÉTALISER

De nombreuses villes de la métropole lilloise, par leur construction historique, offrent un cadre de vie essentiellement minéral aux habitants et aux visiteurs. Afin de recréer une trame verte en cœur de ville, plusieurs municipalités (entre autres Lille, Roubaix, Tourcoing et Lambersart) ont mis en place un plan de végétalisation, notamment en impliquant les riverains et en favorisant le développement du fleurissement des pieds de façades des maisons. Pour que ces initiatives privées d'embellissement du cadre de vie aient un véritable effet sur l'ambiance urbaine et la biodiversité en contexte urbain du territoire communal et communautaire, un effet de seuil doit être atteint.

UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT IMPORTANT : 22 000 MAISONS DE VILLES IDENTIFIÉES

Dans des secteurs où il n'est pas toujours possible de planter des arbres le long de la voirie, inciter les habitants d'une même rue ou d'un même quartier à s'engager dans une dynamique de plantation le long des façades, aurait pour plus-value de construire un véritable linéaire vert et fleuri favorable à la biodiversité, et de renouveler radicalement le paysage urbain. C'est pourquoi, l'Atelier des espaces publics préconise aux communes de cibler des secteurs d'interventions choisis sur leur territoire. **Les quartiers résidentiels denses et dépourvus de plantation sur l'espace public sont logiquement à privilégier.** Une telle démarche faciliterait la communication avec les habitants. En ciblant certains secteurs, en communiquant largement et en accompagnant les habitants motivés, la démarche serait nécessairement plus efficiente.

L'Atelier a ainsi évalué le potentiel de transformation urbaine que peut représenter la multiplication des pieds de façades végétalisés en croisant des critères déterminants :

- › les secteurs denses de maisons de villes³ occupées par son propriétaire puisqu'il est le seul habilité à porter la démarche⁴ ;
- › les rues très minérales et qui ne sont pas arborées ;

3- Une maison de ville est une typologie d'habitat qui présente une façade sur rue et qui partage un ou plus murs mitoyens avec les maisons voisines.

4- Avec une attestation d'accord écrite du propriétaire, les locataires peuvent formuler une demande.

- › les rues ayant le dimensionnement suffisant, c'est-à-dire des trottoirs ayant une largeur⁵ comprise entre 1,40 m et 2,00 m.

Cet exercice a permis de dénombrer (cf. carte) :

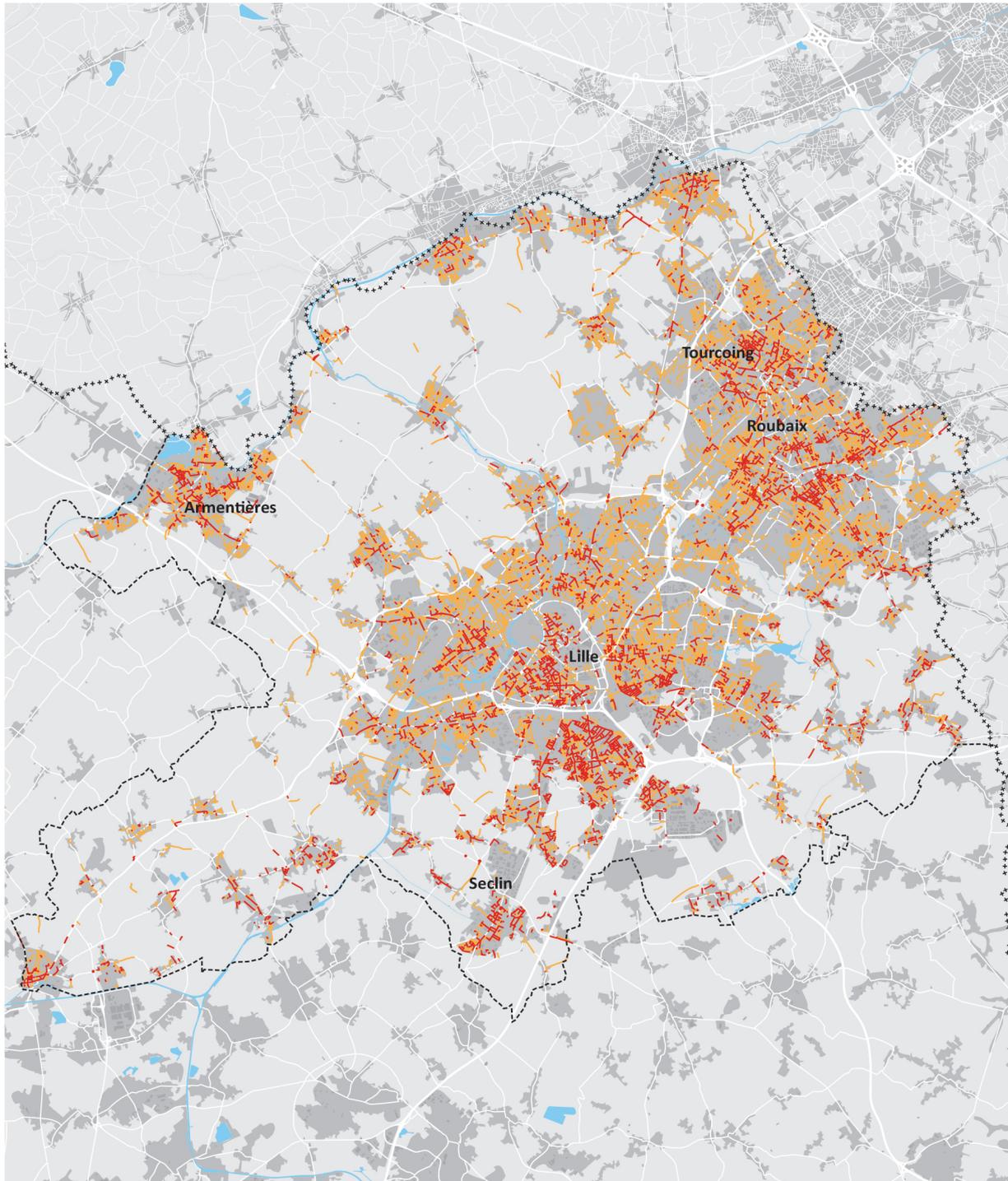
- › un linéaire de trottoir non planté de près de 200 km qui ont le dimensionnement nécessaire pour accueillir des plantes et des petits arbuste le long des habitations. En élargissant la réflexion aux rues ayant au moins un arbre planté, le linéaire de trottoir grimpe à 630 km ;
- › 33 000 maisons de ville en propriété occupante dont 22 000 situées dans des rues qui ne sont pas plantées (soit un peu plus de 25% du total des maisons, toutes typologies confondues, de la métropole en 2012).



© ADULIM

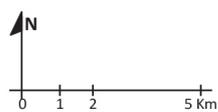
5- Pour les trottoirs de plus de 2,00m, l'Atelier privilégie des plantations d'arbres de dimensionnement plus conséquent le long de la chaussée.

LE POTENTIEL DE VERDISSEMENT DES PIEDS DE FAÇADE DANS LA MÉTROPOLE LILLOISE



Trottoirs ayant une largeur comprise entre 1,40 m et 2,00 m (630 km)

- Trottoirs non plantés (200 km)
- Trottoirs plantés (430 km)



- Frontière
- Limite de la MEL

Juin 2016



Source : ADU/LM 2016

Agir en priorité sur ces secteurs identifiés, en incitant les riverains à planter le long de leur maison, aurait notamment pour atout de créer un linéaire vert à l'échelle des quartiers et ainsi de renforcer la trame verte qui est au centre des ambitions du développement des communes de la métropole

lilloise (cf. Schéma de Cohérence Territoriale). De plus, impliquer activement l'habitant, tant dans la mise en œuvre que dans l'investissement financier de l'objectif, permet de répondre collectivement à l'ambition d'amélioration de la qualité du cadre de vie.



© ADUUM

UN BUDGET MODESTE À MOBILISER POUR UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

En prenant pour hypothèse que 2 500 ménages, soit un peu plus de 10% des propriétaires d'une maison située en secteur dense dépourvu de plantation, s'engagent dans cette dynamique de valorisation du cadre de vie et de renaturation des espaces publics, le coût d'investissement représenterait pour les collectivités, à l'échelle de la métropole lilloise, environ 500 000 € (à répartir dans le temps). Soit **un investissement financier relativement modeste au vu des répercussions positives sur le cadre de vie et la biodiversité en contexte urbain.**

Dans l'objectif de réduire les coûts, l'Atelier préconise que les créations de fosses soient intégrées aux programmes d'intervention sur la voirie. Il est également important de rappeler que lorsque des travaux ont été effectués sur une voirie, il n'est plus possible d'intervenir sur celle-ci pour une durée de cinq ans. Cela nécessiterait seulement de prévoir une communication avec les habitants en amont des travaux de voirie. L'objectif est double, il s'agit tout d'abord de les intégrer à la démarche et surtout de récolter leurs demandes, afin de les intégrer au programme des travaux.

LA VÉGÉTALISATION DES FAÇADES DES BÂTIMENTS PUBLICS

Pour amorcer le développement des pieds de façades végétalisés, l'Atelier propose une incitation par l'exemple. Quand l'espace du trottoir le permet, des végétaux pourraient être plantés le long des façades des équipements communautaires, municipaux et des établissements scolaires. Les villes de Lille et de Roubaix sont aujourd'hui engagées dans ce principe. Il est également suggéré que les bailleurs sociaux de la métropole lilloise soient également associés pour intensifier la présence du végétal le long des immeubles et des logements sociaux.

Le principe de végétalisation des pieds de façades gagnerait également à être développé dans le cadre d'opérations neuves ou de réhabilitations d'espaces publics ou d'habitations de façon à ce que les créations de fosses soient effectuées en amont du projet.



Lille et Roubaix - façades d'écoles élémentaires végétalisées

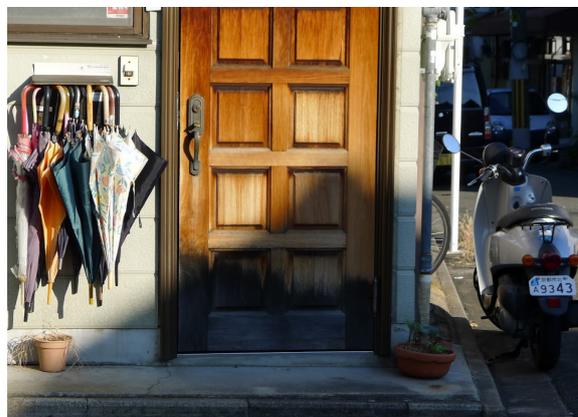
DES PIEDS DE FAÇADES VÉGÉTALISÉS AU « FRONTAGE »

La végétalisation du pied de façade d'une habitation permet de créer un espace de transition entre l'espace public de la rue et l'espace privé du logement. Les plantes le long des maisons mettent en lumière l'importance que joue le pied de façade dans l'aménagement et l'aménité de l'espace public. Celui-ci n'est pas simplement la ligne dessinée par les points de contact entre les façades et le trottoir. Cette ligne existe dans son épaisseur, aussi minime soit-elle, à travers les usages qu'elle offre.

Cette profondeur est définie par Nicolas Soulier comme le « frontage ». Une notion qu'il a développée dans l'ouvrage *Reconquérir les rues* et qu'il emprunte au vocabulaire architectural nord-américain. Ce terme, selon lui, désigne **l'espace, plus ou moins épais, situé entre la façade d'un bâtiment et l'espace dédié à la circulation (trottoir, chaussée), aménagé et utilisé par les riverains qui, de fait, participe directement à l'urbanité de l'espace public.**

Dans les villes nord-américaines ou dans celles du Nord de l'Europe, cet espace est souvent matérialisé et occupe une largeur conséquente. Les habitants se l'approprient pleinement, en y installant des bancs, des plantes, des vélos... ou tout ça à la fois (Amsterdam en est un bon exemple).

De nombreuses façades de la Métropole lilloise, sont implantées au ras du trottoir laissant peu de profondeur à cette interface. L'aménagement d'une bande, même de quelques centimètres, peut remplir de nombreux services à la fois pour l'habitant, qui élargit, symboliquement, son logement, mais aussi pour l'ensemble des passants qui bénéficient de l'attention portée à l'aménagement de cet espace qui s'offre, au moins visuellement, à tous. C'est pourquoi, la création de fosses peut constituer une première action en faveur de la valorisation d'une transition plus qualitative entre l'espace public et l'espace privé.



Frontage Englos, Breda et Kyoto

PRÉCONISATIONS DE L'ATELIER

- › Apporter une attention particulière à l'aménagement du pied de façade en le considérant comme un espace poreux entre la sphère privée et publique ;
- › Communiquer à l'échelle du territoire métropolitain l'ensemble des travaux menés et des outils développés par la MEL pour favoriser le développement des pieds de façades végétalisés ;
- › Produire un schéma directeur métropolitain du verdissement des pieds de façades composé de :
 - la boîte à outils pour accompagner les communes et les habitants volontaires ;
 - la cartographie des secteurs à enjeux (travail d'identification à affiner) ;
 - le programme des travaux de voirie intégrant les demandes de création de fosses au programme des travaux.

RÉFÉRENCES



La boîte à outils - MEL
(À paraître)



Nicolas Soulier, Reconquérir les rues,
© 2012 LES ÉDITIONS ULMER

L'Atelier des Espaces Publics

L'amélioration de la qualité des espaces publics est un maillon essentiel du renforcement de l'attractivité et de la cohésion métropolitaines. Ces dernières années, un effort important a été mené par la Métropole Européenne de Lille et les collectivités à ce sujet mais la traduction de cet objectif de qualité reste inégale sur le territoire, et la cohérence métropolitaine des espaces publics est encore peu visible. L'engagement de qualité a essentiellement été porté au profit des espaces publics majeurs. L'effort mérite aujourd'hui d'être élargi aux espaces publics ordinaires, en s'intéressant à ses composantes simples qui, abordées de façon systémiques, sont fondamentales pour améliorer la qualité du cadre de vie à l'échelle métropolitaine.

L'Atelier des espaces publics est un groupe de travail piloté et animé par l'Agence de développement et d'urbanisme en étroite collaboration avec la MEL. Organisé tous les deux mois, il permet aux techniciens et aux experts des différentes collectivités et structures impliquées dans la réalisation et la gestion des espaces publics de se rencontrer. L'Atelier fonctionne comme un think-tank au service des élus. L'objectif est d'aboutir à des préconisations d'ordre technique et/ou opérationnel quant aux enjeux d'amélioration de la qualité des espaces publics de la métropole, à différentes échelles et à différents niveaux d'intervention.

Ce cahier, synthèse des échanges et des propositions de recommandations élaborées en atelier, a pour vocation d'être un « relais » permettant de diffuser plus largement ces idées et de participer ainsi à la construction d'une culture commune des espaces publics. La diffusion s'adresse aux instances décisionnelles et politiques comme force de proposition, mais également à l'ensemble des techniciens concernés par les espaces publics dans les collectivités.

Le cycle d'ateliers engagé en 2014-2015 aborde différentes thématiques : le banc public, le stationnement, les façades végétalisées, les arbres urbains, l'éclairage public et les sanitaires publics. Chaque cycle est suivi d'un temps d'échanges et de restitution des travaux produits par l'Atelier aux élus mais aussi aux techniciens des Unités Territoriales et des villes impliqués directement dans l'amélioration du cadre de vie métropolitain.



Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE